

Avis public
Adoption des prévisions budgétaires 2019, du programme triennal
d'immobilisations pour les années 2019 à 2021 ainsi que du règlement
d'imposition des taxes pour l'exercice financier 2019

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, qu'en vertu de l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin tiendra une séance extraordinaire le 13 décembre 2018 à compter de 19 h à la salle des délibérations du Conseil, pour l'adoption des prévisions budgétaires 2019.

Que conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, les délibérations du Conseil et la période de questions lors de ladite séance porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires 2019.

Qu'immédiatement après cette première séance extraordinaire, une deuxième séance extraordinaire sera tenue pour l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021.

Que conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, les délibérations du Conseil et la période de questions lors de ladite séance porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021.

Qu'une dernière séance extraordinaire sera tenue pour l'adoption du règlement d'imposition des taxes pour l'exercice financier 2019.

Fait et donné à Lac-Etchemin, ce 4^e jour de décembre 2018.

Le directeur général/secrétaire-trésorier,

Laurent Rheault, M.A.P., OMA